



Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.34
Dossier traité par: Christian Grütter
Wabern, le 10 février 2025

Circulaire MO 2025 / 01

**Documentation «Modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0»
Modifications du 1^{er} mars 2025**

Mesdames, Messieurs,

Par la présente circulaire, nous vous informons que la documentation du modèle « Modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0 » a été adaptée. Les modifications sont mentionnées dans le récapitulatif ci-joint. La documentation du modèle modifiée et les modèles de géodonnées adaptés entreront en vigueur le 1^{er} mars 2025.

La documentation actualisée est disponible sous www.cadastre-manual.admin.ch/fr > Manuel de la mensuration officielle > Modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV > [Documentation du modèle DMAV](#).

Les modèles de géodonnées de la mensuration officielle actualisés sont disponibles dans le Model Repository de la Confédération <https://models.geo.admin.ch> > V_D.

La présente circulaire remplace la circulaire MO 2024 / 04 Documentation du modèle «Modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0» – modification du 1^{er} juillet 2024.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie
Service spécialisé Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie
Mensuration

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable du service spécialisé

Christoph Käser
Responsable de processus mensuration
officielle et du cadastre RDPPF



Modifications du 1^{er} mars 2025

Principes de modélisation

Référence	Type	Adaptation
Chapitre 4.3	Adaptation	Les géodonnées de base «Points fixes PFP1, PFA1 (mensuration nationale)», «Limites territoriales (mensuration nationale)» et «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre» ne sont plus mentionnées comme thème de la mensuration officielle. Les géodonnées de base mentionnées sont intégrées dans les données de la mensuration officielle selon la structure prescrite par le propriétaire des données compétent.
Chapitre 10.4.7	Suppression	Suppression de la phrase «L'entrée doit se faire en heures, minutes, secondes pour garantir la chronologie de la mutation.» pour l'attribut «InscriptionRegistreFoncier» / «ApprouveeLe».

LimitesTerritorialesMO

Référence	Type	Adaptation
Chapitre 4.3.2	Complément	Catalogue d'objets des limites communales complété pour la modélisation de limites communales «provisoires» et «indéfinies».

Objets divers

Référence	Type	Adaptation
Chapitre 4.3.2	Adaption	Dans le tableau 5, remplacer «symbole de l'élément surfacique» par «symbole de l'élément linéaire». (Remarque : ne concerne que la version allemande de la documentation du modèle).

Adresses de bâtiments

Référence	Type	Adaptation
Chapitre 3.4	Adaption	Précision concernant la saisie de l'identificateur fédéral de rue (ESID) dans les données de la mensuration officielle. L'ESID de l'Office fédéral de la statistique (OFS) doit être repris <u>pour autant qu'il soit géré dans les données de la mensuration officielle.</u>

Modèle de type «DMTYM_Alles_V1_0.ili»

Supprimé	Remplacé par
DMAV_FixpunkteAVKategorie2_V1_0	KGKCGC_FPDS2_V1_1
DMAV_FixpunkteLV_V1_0	FixpunkteLV_V1_0
DMAV_HoheitsgrenzenLV_V1_0	HoheitsgrenzenLV_V1_0
DMAV_PLZ_Oortschaft_V1_0	OfficialIndexOfLocalities_V1_0

TRANSLATION OF «DMAVTYM_Tous_V1_0.ili»

Supprimé	Remplacé par
DMAV_PointsFixesMOCategorie2_V1_0	KGKCGC_FPDS2_V1_1
DMAV_PointsFixesMN_V1_0	FixpunkteLV_V1_0
DMAV_LimitesTerritorialesMN_V1_0	HoheitsgrenzenLV_V1_0
DMAV_NPALocalite_V1_0;	OfficialIndexOfLocalities_V1_0

**«DMAV_HoheitsgrenzenAV_V1_0.ili» resp. TRANSLATION OF
«DMAV_LimitesTerritorialesMO_V1_0.ili»**

	Adaption
Classe «LimiteCommune»	Complété par l'attribution de lignes aux limites communales «provisoires» ou «indefinies».
ASSOCIATION CommunePartieLimiteCommuneProj	Ajustement de la relation de {1 ... *} à {0 ... *}, car chaque commune ne contient pas forcément de sections de limites communales projetées.

**«DMAV_Bodenbedeckung_V1_0.ili» resp. TRANSLATION OF
«DMAV_CouvertureDuSol_V1_0.ili»**

	Adaption
Constraint CH080402	Pour vérifier si un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) est attribué à tous les bâtiments réels, le constraint a été pris dans le modèle de géodonnées et transmis au CheckDMAV en tant que checkrule.
Constraint CH080403	Renommé CH080402
Constraint CH080404	Renommé CH080403 et corrigé, afin que les objets «non fictif» doivent se voir attribuer un genre de couverture du sol.